

# navigo annuel

Agence  
Navigo Annuel  
95905 CERGY PONTOISE  
CEDEX 9  
gestion@agencenavigoannuel.fr  
Tél. : 09 69 39 22 22  
(appel non surtaxé)

M. SABI OWOLABI ONIANKITAN  
5 ALLEE DE BRETAGNE  
91300 MASSY

Nom du client : SABI OWOLABI – ONIANKITAN

N° de client : 33342697

Forfait Navigo Annuel

Le 2 janvier 2026

Objet : Attestation de contrat Navigo Annuel sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous le détail du contrat Navigo Annuel sur la période concernée :

Zones	Début de validité	Fin de validité <sup>(1)</sup>
1 à 5	01/01/2025	31/12/2025

Les tarifs applicables pour la période concernée sont :

Zones	Début de validité	Fin de validité	Tarif mensuel TTC Navigo Annuel <sup>(2)</sup>
1 à 5	01/01/2025	01/01/2026	88,80
1 à 5	01/01/2024	01/01/2025	86,40

<sup>(1)</sup> Pour les clients au prélèvement, seule la résiliation ou la suspension du forfait arrête le prélèvement automatique mensuel. Ces actions sont réalisables à tout moment quel que soit le mode de paiement (cf. les modalités dans les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation en vigueur sur [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr)).

<sup>(2)</sup> Le taux de TVA est de 10%.

A noter : votre contrat est suspendu depuis le 1er janvier 2026.

Aucun frais de souscription n'a été enregistré au cours de cette période.

## Attestation faite pour faire valoir ce que de droit

Cette attestation s'entend sous réserve de majoration tarifaire, de modifications de contrat ou d'incidents conformément aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation en vigueur.

Françoise MARQUER  
Votre conseillère Navigo Annuel

